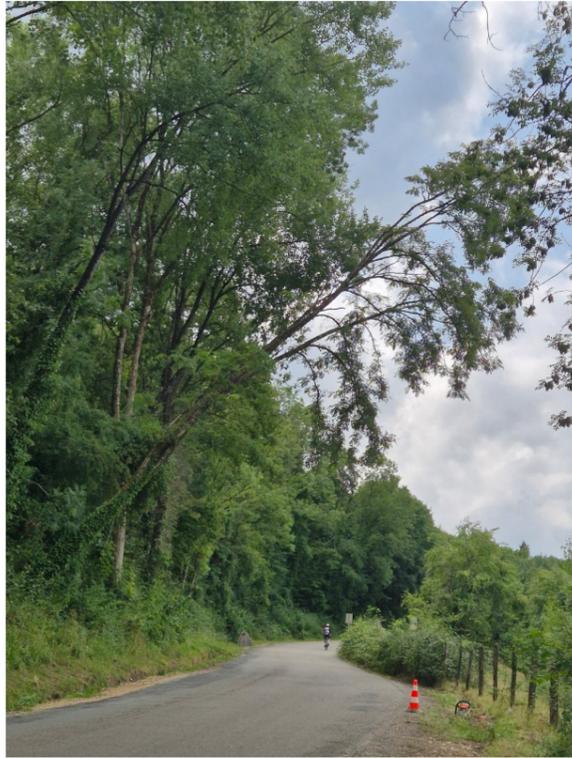


Élagage d'arbres en urgence sur le domaine communal - Chemin de la Maltournée



Il est rappelé que les riverains et propriétaires de parcelles situées le long des voiries sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage d'usagers et de ne pas entraver la sécurité routière. Cet entretien est également nécessaire pour protéger les réseaux électriques et de télécommunication.

Enfouissement ligne du réseau électrique - Chemin de Maillot



BEURE MAG



beure



Supplément
AOUT 2025

Projet d'aménagement du terrain « Les Bas »



3^{ème} réunion de travail avec le Cabinet d'Architectures de M. QUIROT et des membres du Conseil Municipal



Présentation de plans et d'une maquette du projet